

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/05/2013

Réception par le Prefet : 21/05/2013

Publication : 24/05/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-5-2-9

Séance du vendredi 17 mai 2013

TROPHÉES DES METIERS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-2-4 du 5 décembre 2012 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'attribuer à la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin, une subvention de 2 100 € pour 2013 au titre de l'opération « Les Trophées des Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics »,
- de prélever la dépense correspondante sur le programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service du Développement Economique, Universitaire et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 MAI 2013

**Interventions économiques générales
PROGRAMME 2013**

N° Dossier	N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
UCP03561	2013-F724-31708	FBTP (FEDERATION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS) Trophée des Métiers du Bâtiment et des travaux publics 2013 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 9 900,00 €	2 100,00
Total			2 100,00